

GARDERIE EXTRA SCOLAIRE
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Ouverte aux enfants scolarisés à l'école de Pallud

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi (sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés).

Horaires :	Le matin	7 h 20	8 h 20
	Le soir	16 h 15	18 h 15

Une fiche de renseignements famille est au préalable obligatoire, à remplir et à remettre en Mairie. (A fournir : attestation d'assurance)

Les inscriptions doivent se faire en ligne, au plus tard le mardi avant 23H de la semaine 1 pour la semaine 2. (Exemple : inscription au plus tard le mardi 8 septembre 2020 avant 23H pour la semaine du 14 au 18 septembre 2020. Des inscriptions ou des annulations **exceptionnelles** seront tolérées à condition que la demande soit faite l'avant-veille (**jour ouvré**) avant 22H par SMS au **06.08.86.38.81**. Si des dérives sont constatées cette possibilité sera supprimée. Aucun enfant ne sera admis sans cette inscription dans les délais. **Une absence ou présence non signalée (sauf maladie) sera facturée avec une majoration de 5 €.**

II. TARIF ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Le tarif est de : **1.90 € / heure**

Le temps de présence journalier sera comptabilisé par quart d'heure (*Tout 1/4 d'heure entamé étant dû*).

Le nombre d'heures sera comptabilisé à la fin de chaque période coïncidant avec les vacances scolaires et arrondi à l'heure entière (*ex : 10 h 45 à 11 h*)

Un "avis des sommes à payer" sera adressé à chaque famille payable à la Trésorerie Principale à Albertville.

III. FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

☞ La garderie se déroulera dans le bâtiment Groupe Scolaire.

Pendant les heures de garderie, le petit déjeuner n'est pas admis et l'aide aux devoirs ne sera pas assurée. Les devoirs restent à l'initiative des enfants. Les enfants pourront goûter (fourni par les parents).

☞ Pour le matin, les enfants seront sous l'autorité des enseignantes à partir de 8 h 20.

☞ Pour le soir, les enfants seront remis aux parents (ou personne de confiance indiquée par les parents).

Pour les personnes qui souhaitent que leur enfant puisse partir seul de la garderie, une décharge écrite sera nécessaire indiquant l'heure de départ de l'enfant (modifiable si précisée à l'avance).

Les retards **seront majorés de 5 €.**

En cas d'absence non signalée, la prestation sera facturée au taux plein, **plus majoration de 5 €.**

Durant les heures de garderie, les enfants sont sous la surveillance et l'autorité de la personne responsable. Les règles élémentaires de discipline et de respect (envers la personne et les autres enfants) seront exigées.

En cas de manquements répétés, les parents et les enfants seront convoqués en Mairie.

La ponctualité doit être de rigueur. La mairie se réserve le droit de refuser l'accès à la garderie **après plus de 2 retards des parents sur l'année scolaire.** **Fin de garderie à 18H15**

Nous vous demandons de bien prendre connaissance de ce règlement. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à venir nous rencontrer en Mairie. (Permanence mardi & vendredi).

POUR LES URGENCES : utiliser uniquement le téléphone de la garderie 06.48.75.35.46 et non le fixe de l'école.

Pour des modifications exceptionnelles, laisser un sms au **06.08.86.38.81**.

NOM Prénom des Parents.....

ou RESPONSABLE DE L'ENFANT.....

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement

Date et signature (Fait en double exemplaire)

